



<b>MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION</b>	<b>DÉCISION DU PRÉSIDENT</b>  <b>N° 2024/06 - 0116</b>
<b>SERVICE ÉMETTEUR</b>  Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique	<b>OBJET :</b>  <b>Accord cadre – Travaux dans les bâtiments</b> <b>Lot 01 Démolition / Désamiantage –</b> <b>Lot 16 Aménagement</b>  <hr/> <b>Nomenclature Acte :</b> <i>1.1.10- Procédure adaptée</i>

**Le Président de Mont de Marsan Agglomération ;**

**Vu** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations dont le Conseil Communautaire peut charger le Président pour la durée de son mandat,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 chargeant Le Président, des délégations prévues à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisant notamment à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

**Expose :**

Une procédure adaptée a été lancée le 08 mars 2024 au Moniteur.fr et sur la plateforme acheteur du pouvoir adjudicateur (Demat Ampa) pour une remise d'offres au 29 avril 2024, conformément aux dispositions des articles L 2124-1 et R 2124-1 du Code de la Commande Publique afin de désigner les attributaires de l'accord cadre multi-attributaires relatif aux travaux dans les bâtiments Lot 01 Démolition / Désamiantage et Lot 16 Aménagement pour le groupement de commandes constitué de Mont de Marsan Agglomération, la ville de Mont de Marsan, le Centre Communal d'Action Sociale et le Centre Intercommunal d'Action Sociale , pour une période initiale de 1 an compter de la date de notification et reconductible tacitement 3 fois une année.

Conformément aux critères de choix énoncés dans le règlement de consultation et portant sur le prix des prestations (60%) et les moyens mis en œuvre, la disponibilité des candidats et l'organisation proposée (40%), les offres économiquement les plus avantageuses ont été présentées comme suit :

Intitulé du lot	Attributaires
01 Démolition / Désamiantage	AVENIR DECONSTRUCTION (33 Artigues près Bordeaux) VALODEM (33 Mérignac) ARLA ET CIE (64 Idaux Mendy) BDS (33 Mérignac) PREMYS SUD OUEST (33 St André de Cubzac) GROUPEMENT SN BOUDE / BERNADET (40 St Avit) FTP DECONSTRUCTION (33 Libourne)

Envoyé en préfecture le 12/06/2024

Reçu en préfecture le 12/06/2024

Publié le 12/06/2024

ID : 040-244000808-20240612-2024\_06\_0116-AU



Intitulé du lot	Attributaires
16 Aménagement	GROUPEMENT SN BOUDE / BERNADET (40 St Avit) COLAS (40 St Avit)

**Décide** d'intervenir à la signature des accords cadres dans les conditions détaillées ci-dessus.

Fait à Mont de Marsan, le 12 Juin 2024

**Charles DAYOT**

**Président de Mont de Marsan Agglomération**



La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

(par courrier ou par la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))